


Commission  
des partenaires  
du marché du travail  
**Québec**



# Investissement-compétences



# Le contexte

- Le vieillissement de la main-d'œuvre et la rareté de main-d'œuvre appréhendée exigent plus que jamais des entreprises qu'elles **investissent** dans le développement des compétences de leurs travailleurs pour accroître leur productivité, au même titre qu'elles investissent en équipement et technologie.
- Sur le plan de la formation de la main-d'œuvre, un **nouveau paradigme** prend forme afin de considérer ces efforts des entreprises **comme un investissement et non comme une dépense**. Ce nouveau paradigme est à l'origine de la mise en place du projet Investissement-compétences par la Commission des partenaires, avec l'étroite collaboration d'Emploi-Québec.

# Les enjeux

- Beaucoup d'efforts ont été consentis au cours des dernières années pour instaurer une **culture de formation** dans les entreprises.
- Les enjeux de la **productivité** accrue et de la **création de richesse** exigent une **mobilisation** encore plus grande de tous les partenaires socio-économiques et gouvernementaux à l'égard du **développement du capital humain** (compétences, expériences, savoirs).
- Il faut outiller les entreprises et les mobiliser autour d'une **stratégie cohérente d'investissement dans les compétences de leur main-d'œuvre**, afin de leur permettre d'affronter la concurrence internationale.

## Les objectifs

- Accentuer la **mobilisation** de tous les acteurs autour de l'enjeu de la **formation** et du **développement des compétences** comme un **des pivots de la prospérité du Québec**, et faire en sorte que la primauté de cet enjeu soit reconnue par tous, les individus, les entreprises et les partenaires du marché du travail.

## Les moyens

- Le projet **Investissement-compétences** propose une série d'actions, de mesures et de programmes basées sur une utilisation stratégique du Fonds de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre (FDRCMO), en **complémentarité** avec l'offre de service d'Emploi-Québec.
- Le projet englobe les actions prévues dans la **planification stratégique 2011-2014** de la Commission.

# **A. Engagement et reconnaissance des entreprises**

## **Mesure 1:**

***Développement et promotion d'un dispositif  
d'engagement des entreprises pour la formation  
de leur main-d'œuvre (N)***

**(N) Nouveau (R) Régional**



## **B. Soutien à la formation et au développement des compétences dans les PME**

**Mesure 2 : Soutien des entreprises en matière de GRH pour favoriser la mise en place ou le renforcement de dispositifs de GRH préalables ou complémentaires à la formation (E) (R)**

*(offre de service régulière d'Emploi-Québec via Concertation pour l'emploi)*

**Mesure 3 : Soutien des entreprises à la réalisation d'activités de formation (E) (R)**

*(offre de service régulière d'Emploi-Québec via MFOR-entreprises)*

**Mesure 4 : Soutien aux entreprises via les programmes de subvention du FDRCMO (programmes existants)**

- ✓ Programme « Soutien aux promoteurs collectifs pour le développement de la main-d'œuvre » (E)
- ✓ Programme « Soutien régionalisé aux entreprises pour le développement de la main-d'œuvre » (E) (R)



## **B. Soutien à la formation et au développement des compétences dans les PME**

### **Mesure 4: Soutien aux entreprises via les programmes de subvention du FDRCMO (suite) - Ajouts aux programmes existants**

- **Soutien aux entreprises par l'embauche de coordonnateurs à la formation pour des PME ou des regroupements de PME (N) (R)**
  - ✓ Offrir à des PME ou à des regroupements de PME la possibilité d'embaucher un coordonnateur de la formation afin de favoriser l'implantation d'un processus structuré de développement des compétences dans ces entreprises
- **Soutien aux PME par la mise en place d'activités de parrainage en matière de gestion de la formation (N) (R)**
  - ✓ Offrir à des PME ou à des regroupements de PME la possibilité de bénéficier de l'expertise d'une ressource expérimentée en matière de la gestion de la formation. Cette ressource provient soit d'une grande entreprise du même secteur d'activité ou d'un même domaine industriel qui peut démontrer avoir un processus structuré de formation, soit d'une entreprise bénéficiant d'un CQIF.

## **B. Soutien à la formation et au développement des compétences dans les PME**

### **Mesure 4: Soutien aux entreprises via les programmes de subvention du FDRCMO (suite) - Ajouts aux programmes existants**

- **Soutien au démarrage et à la structuration de mutuelles de formation (N)**
  - ✓ Soutenir le développement et la croissance des regroupements d'entreprises constitués en mutuelles de formation en participant financièrement aux deux premières phases de leur mise en place.
  
- **Soutien aux PME dans la mise en place des activités de formation et de développement des compétences par le recours à la formation en ligne (N)**
  - ✓ Soutenir la conception d'activités de formation en ligne par les promoteurs collectifs afin d'accroître l'accessibilité d'activités de développement des compétences de la main-d'œuvre.

## **C. Accompagnement des entreprises dans la relance économique**

### **Mesure 5 : *Poursuite des efforts auprès des entreprises en difficulté de la métropole (E) (R)***

- **Soutenir des activités de formation de base ou des activités de formation liée aux activités de l'entreprise et favorisant le développement des compétences et la qualification de l'employé sur une durée maximale de six mois.**
- **Appui supplémentaire d'Emploi-Québec aux entreprises dans leurs efforts en matière de formation et de gestion des ressources humaines.**

## **C. Accompagnement des entreprises dans la relance économique**

**Mesure 6 : Soutien à la reprise de l'emploi auprès des entreprises qui ont été confrontées à un ralentissement de leurs activités (N) (R)**

- **Soutenir les entreprises dans les premières étapes, souvent fragiles, de la relance de leurs activités en répondant aux besoins de formation de leur personnel qui en découlent.**

## **C. Accompagnement des entreprises dans la relance économique**

**Mesure 7 : Soutien à la relève de compétences clés dans les entreprises (N) (R)**

- **Promouvoir le développement des compétences transférables des personnes en emploi qui ont le potentiel d'occuper des postes de niveau de spécialisation plus élevée dans l'entreprise.**
- **Rendre disponibles des postes de niveau peu ou pas spécialisé pour une nouvelle main-d'œuvre, en provenance notamment des personnes sous-représentées sur le marché du travail.**

# Budget global pour la période 2011-2012 à 2013-2014

<b>Budget prévu Période 2011-2014</b>	<b>Commission (FDRCMO)</b>	<b>Emploi-Québec (FDMT)</b>
	<b>147,4 M\$</b>	<b>214 M\$</b>

# Engagement des entreprises





# Les objets d'engagement

- **Reconnaître** que les compétences, l'expérience et le savoir des personnes sont au cœur du succès de l'entreprise
- **Favoriser** le développement et la reconnaissance des compétences de toutes les catégories de personnel
- **Reconnaître** que la formation de base constitue un déterminant de la qualité de vie des individus
- **Encourager** l'établissement d'un mécanisme d'identification des besoins de formation du personnel
- **Favoriser** l'investissement dans la formation afin d'accroître la productivité de l'entreprise
- **Donner** à la formation une grande importance, tout en tenant compte des impératifs de production
- **Privilégier** les modes d'apprentissage en milieu de travail afin de favoriser une plus grande participation

# Engagement des entreprises

- Pré lancement
  - ✓ Élaboration d'un certificat d'engagement
  - ✓ Rencontre d'entreprises par le président de la Commission

**Merci !**